

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

Abonnements d'un an: Montréal, \$2.00.

Canada et États-Unis, \$1.50.

Europe, \$3.00 (15 francs.)

VOL. XVII

MONTRÉAL, VENDREDI 7 FÉVRIER, 1896

No 23

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, - ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.
Chambre 401. Bâtisse "New York Life."
Téléphone No 2547. Boîte de Poste No 917
Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an \$2.00
Canada et États-Unis, un an 1.50
France et Union Postale un an (15 francs) 3.00

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit
adressé au bureau même du journal.
Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,
Montréal, Canada.

SEMAINE DU 31 JANVIER

2147 abonnés réguliers 2147

Ce tirage est égal sinon supérieur à celui de n'importe quel autre journal de commerce français.

Nous avons à Québec au moins 200 abonnés de plus que n'importe quel autre journal de commerce français ou anglais.

A NOS ABONNÉS

A partir du 1er mai, le prix de l'abonnement sera indistinctement de \$2.00 pour toutes les localités autres que Montréal, et \$2.50 pour Montréal et ses annexes.

Ça et là.

La loi des faillites Pauvre loi, il y a longtemps qu'on nous la promet et aussi longtemps qu'on l'ajourne aux calendes grecques. Parfois on fait mine, chez nos législateurs, de s'en occuper, mais c'est afin de mieux l'enterrer. Les besoins du commerce, il s'agit bien de cela, au parlement fédéral ; les monopoleurs qui vendent leurs whiskies et leurs ryes au comptant n'ont pas besoin d'être protégés contre leurs débiteurs ; quant aux autres, nos bons députés n'en ont cure.

Espérons néanmoins que les leçons répétées et données coup sur coup au gouvernement le feront sortir de sa torpeur et le forceront à s'occuper si peu que ce soit des intérêts réels

du commerce en général et de ceux de notre province en particulier.

A propos de pompiers A San Francisco, on paie les services des pompiers, sans leur faire attendre un temps indéfini après une portion quelconque de leurs salaires ; mais par contre, le service de la brigade du feu a une organisation que nous n'aimerions pas à voir adopter par nos échevins.

Il y a pour chaque pompe, trois hommes seulement qui soient rétribués et, quand un incendie éclate, on prend le nombre d'hommes supplémentaires nécessaires partout où on les trouve, comme on fait ici pour les constables spéciaux aux jours d'élections, et ils ne sont payés que pour les services rendus pendant l'incendie. Inutile de dire que ces pompiers d'occasion ne font pas un bon service et qu'on s'en plaint fort à San Francisco.

Espérons que, malgré la disette qui règne à l'état permanent dans les coffres de la cité, le conseil municipal ne nous dotera jamais d'une pareille organisation et saura même trouver au besoin les fonds nécessaires pour améliorer le département du feu dont nous sommes déjà justement fiers.

Le budget Dans l'exposé du budget fait à la Chambre des Communes par le Ministre des Finances et qui nous fait presque espérer un surplus, pour l'exercice en cours, au lieu des déficits des années précédentes, il est question d'un emprunt.

En réalité, le mot emprunt n'a pas été prononcé et un euphémisme l'a remplacé. Crédit spécial est le mot employé pour désigner l'emprunt que fera ou se propose de faire le gouvernement pour achat d'armes et amélioration des défenses du Canada.

Rapprochons l'annonce de cet emprunt du télégramme suivant :

Stockholm, 19 janvier. "Le discours du Trône mentionne l'important excédent des recettes du Trésor, qui a permis de consacrer des fonds à la défense nationale."

Puisque rien ne nous menace, — le différend entre les États-Unis et l'Angleterre allant tous les jours s'aplanissant — et que le ministre nous promet une ère financière nouvelle, ne vaudrait-il pas mieux, plutôt que d'augmenter notre dette, attendre que les revenus du trésor permettent d'employer les surplus aux besoins de la défense nationale.

La politique au Board of Trade L'élection de M. R. Bickerdike à la présidence du Board of Trade a mis en belle humeur certains de nos confrères quotidiens qui se sont empressés de faire remarquer que le nouvel élu est un libéral en politique et ont vu du même coup un coup droit porté par le haut commerce de Montréal au gouvernement fédéral.

Pour nous, nous inclinons plutôt à croire que la politique n'a rien à voir dans cette élection. Deux candidats se trouvaient en présence : M. A. Cantlie, l'ancien président, et M. R. Bickerdike. Ce dernier mérite l'honneur que lui ont fait ses pairs et avec l'esprit de discipline qui règne au Board of Trade et qui veut qu'un président ne voit pas renouveler son terme une seconde année, M. A. Cantlie devait évidemment rester sur le carreau.

Nous ne serions pas éloignés de penser au contraire, que si la politique a eu réellement quelque chose à voir dans cette élection, elle n'est pas du côté où on la veut ranger. Les nombreux membres qui ont voté pour M. A. Cantlie, malgré l'entente tacite qu'un président ne peut l'être deux années de suite, n'ont-ils pas violé l'antique discipline, justement pour ne pas voter en faveur d'un président libéral ?

En tous cas, il serait fâcheux de voir pénétrer dans le temple du commerce dame Politique sœur de la Discorde.

La Standard Oil Company va, dit-on, cesser de faire partie du trust actuellement existant. La nouvelle compagnie qui se formerait alors porterait son capital à \$200,000,000.